

- La RATP n'a pas daigné répondre à notre courrier mais lance un appel d'offres pour la rénovation des Mi84:

<http://www.marchesonline.com/mol/front/visualisation/run.do?idsim=6597451&version=1&typeinfo=typeao>

On peut y lire que

Les prestations consistent:

- à étudier l'ensemble des aménagements intérieurs et extérieurs, ainsi que les évolutions fonctionnelles imposées par cette rénovation,
- à acheter et intégrer toutes les fournitures destinées à la rénovation et à la maintenance patrimoniale,
- à rénover l'aspect extérieur des voitures,
- à effectuer en sortie les essais fonctionnels du train, y compris statiques et dynamiques (performances de freinage).

Le marché comporte les prestations complémentaires suivantes:

- chantier sonorisation secourue,
- remise au diagramme de type MI79R,
- ventilation réfrigérée.

C'est plutôt une bonne nouvelle, néanmoins la consistance de cette rénovation reste floue et on n'a pas été consulté, une fois de plus.

Un point à évoquer avec les maires du B sud ?

- Mongin, en CA, avait juré ses grands dieux que jamais il ne rénoverait les MI84 comme les MI79.

J'avais suggéré à Marc de ne pas relancer la RATP pour obtenir une réponse à son courrier, pour le cas où Mongin changerait d'avis.

A-t-il changé d'avis ?

Le descriptif est très sommaire.

S'il s'agit de travaux plutôt légers, pourquoi demander des "*essais fonctionnels du train, y compris statiques et dynamiques (performances de freinage)*".

Cet appel d'offres sort le 15 mars. Le 16, Mongin annonce son départ. J'espère que ce n'est pas pour cette raison ;-)

La rénovation des MI84 avait-elle été subventionnée par le STIF ?

- Lors de son audition par le Conseil du STIF le 27 novembre 2012, P. Mongin avait clairement déclaré que la RATP privilégierait l'achat de matériel neuf; ci-joint, question et réponse.
Il semble que le STIF n'ait jamais vraiment accepté ce renoncement. Ultérieurement, on avait parlé de rénovation légère dite "papiers peints" qui se différencierait de la rénovation lourde par le non-démontage des parties amiantées et l'absence de réfrigération.